

<b>CRITERES DE SELECTION AU CHAMPIONNAT DE FRANCE DE DIFFICULTE JEUNE 2019</b>	
Compétition sélective	Championnat Régional jeune de difficulté du 10 mars 2019 à la Possession Compétitions internationales de combiné ou de difficulté jeunes en 2018 Les Championnats de France de difficulté ou combiné en 2018
Critères de sélection	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les jeunes qualifiés directement par la Direction Technique Nationale (au regard de leurs résultats et/ou des sélections en Equipe de France en 2018) : <ul style="list-style-type: none"> <li>Les premiers du Championnat Régional jeune de difficulté 2019 en catégorie : Minime (Garçon et Fille), cadet (Garçon et Fille), junior (Garçon et Fille)</li> </ul> </li> </ul>
Remarque	Cette sélection au Championnat de France de difficulté n'entraîne pas automatiquement une sélection en équipe régionale. Les aides financières accordées par le Comité Régional sont réservées aux jeunes qui sont sélectionnés en équipe régionale
<b>SELECTION EN EQUIPE REGIONALE JEUNE DE DIFFICULTE POUR PARTICIPER AU CHAMPIONNAT DE FRANCE DE DIFFICULTE JEUNE 2019</b>	
Compétitions sélectives	Championnat d'Europe et du Monde jeune 2018 Championnats de France jeune de difficulté et de combiné 2018 Championnat de France benjamin de juillet 2018 Championnat de France de combiné 2019 Championnat Régional jeune de difficulté 2019
Places disponibles	Hors quota
Critères de sélection hors quota	<p>Critères de sélection par ordre de priorité :</p> <p>Seront directement sélectionnés une fois remplies les conditions de validation de la sélection les jeunes résidents à la Réunion :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Sélectionnés au Championnat d'Europe ou du Monde jeune de difficulté 2018</li> <li>Sélectionnés en Equipe de France de difficulté jeune en 2018</li> <li>Finalistes du championnat de France de difficulté jeune 2018</li> <li>Médaillés du Championnat de France jeune de combiné 2018</li> <li>Benjamins qui changent de catégorie pour la saison 2019 et qui étaient classés parmi les quatre premiers en difficulté ou 3 premiers au classement général du Championnat de France poussin et benjamin de juillet 2018</li> <li>Ayant participé aux Championnats de France de bloc et de vitesse 2019 et qui, à l'issue de ces deux épreuves, ont accumulé le nombre de points suffisant pour pouvoir prétendre à être parmi les 3 premiers du Championnat de France de combiné jeune 2019</li> </ul>
Places disponibles	0 à 4 places possibles selon la catégorie
Critères De sélection	<p>Seront sélectionnés une fois remplies les conditions de validation de la sélection :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>La mieux classée en minime fille au Championnat régional de difficulté 2019 en plus des filles déjà sélectionnées</li> <li>Les deux mieux classés en minime garçon au Championnat régional de difficulté 2019 en plus des garçons déjà sélectionnés (dans la limite de 4 places hors quotas compris)</li> </ul> <p>Les résultats des différentes catégories non pas vocation à être comparés entre eux. Les sélectionneurs choisiront en priorité la ou les catégories présentant le meilleur potentiel de résultat au championnat de France jeune de difficulté ou au Championnat de France de combiné</p>
Conditions de validation des sélections	<ol style="list-style-type: none"> <li>Un niveau de performance est exigé</li> <li>Participation à tous les stages et entraînements de préparation aux Championnats de France de difficulté jeune de l'équipe régionale</li> <li>Réaliser un minimum de 4 entraînements par semaine de mars 2019 à mai 2019</li> <li>Régler les frais de participation financière aux stages.</li> <li>Signer le règlement de l'équipe régionale (les parents et le jeune)</li> </ol>
Niveau minimal de performance par catégorie	Critère vérifié durant le Championnat Régional jeune de difficulté ou/et durant les stages ou entraînement de l'Equipe Régionale : Flash ou à vue : Minime fille : 7A+    Minime garçon : 7B+    Cadette : 7B+    Cadet : 7C+
Une personne à haut potentiel peut aussi être sélectionnée (sur choix du sélectionneur) notamment pour une raison médicale avérée.	